

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur des règlements numéros 1100-151 et 1100-152

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 10 juillet 2017, les règlements suivants :

- numéro 1100-151 amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin d'agrandir la zone CbMP-14 à même la zone Re-5
- numéro 1100-152 amendant le Règlement de zonage numéro 1100 afin de modifier les limites des zones RgM-2 et Rc-88

QUE la MRC de Montmagny a émis le 13 juillet 2017 les certificats de conformité à l'égard des règlements numéros 1100-151 et 1100-152.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance desdits règlements au bureau de la Ville de Montmagny, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

QUE les règlements numéros 1100-151 et 1100-152 entrent en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce dix-neuvième jour du mois de juillet deux mille dix-sept.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,

Sandra Stéphanie Clavet, avocate